

Image not found or type unknown



Matériel de chauffage posé par le locataire

Par **laurent17perigny**, le **18/12/2015 à 10:38**

Bonjour,

Nous louons un bâtiment commercial depuis 2005 dans lequel nous avons fait l'isolation du plafond à 10m de haut et installé 4 rampes de 10m de chauffage gaz nat. Nous devons partir en mars 2016 et pensons récupérer les rampes que nous avons installées avec le dispositif de régulation (coffret). Sommes-nous toujours propriétaire du matériel ? On nous a dit qu'après un certain temps le propriétaire du bâtiment pouvait exiger qu'on laisse l'installation.

Merci pour votre aide
Cordialement